





## Programme de la formation

### Formation CSE SSCT 300+ salariés

-  Mixte sur site et à distance
-  35 heures sur 5 jour(s)
-  Salarié en poste · De 4 à 12 participants
-  Sur devis

### Description courte

Formation obligatoire pour les membres élus du CSE (titulaires et suppléants) en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT).

Article L. 2315-18 du Code du travail.

Cadres en mission formation est un organisme de formation habilité par la DREETS PDL pour dispenser la formation aux représentants du personnel des CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail sur le territoire français - Arrêté N°2024/DREETS/Pôle Travail/07

### Profil des participants

Titulaires et suppléants du CSE

Membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)

### Prérequis

Etre membre élu du CSE ou membre de la CSSCT

### Objectifs

Contribuer à la démarche de prévention des risques professionnels

Promouvoir la prévention des risques professionnels

Exercer les missions d'élu du CSE ou de membre de la CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail

### Aptitudes et compétences visées / attestées

Repérer les enjeux en santé et sécurité au travail

Intégrer la santé et la sécurité au travail dans l'exercice de ses missions

Connaître la réglementation et savoir mobiliser les ressources externes

Savoir analyser les situations de travail

---

Participer à l'élaboration de projets de prévention

## Contenu

### 1. Rôle et missions du CSE et de la CSSCT en matière de SSCT

Prérogatives du CSE et de la CSSCT

Fonctionnement de la CSSCT

Responsabilités de l'instance et de ses membres

Positionnement des élus : être acteur des changements, savoir représenter le personnel

Moyens : délégation, circulation, affichage, réunion avec les salariés

Préparation et participation aux réunions d'information et de consultation

Délibérations, avis, vœux, analyse, inspections, demande de réunion extraordinaire

Droits d'alerte en cas de danger grave et imminent, droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, droit de retrait

Recours à un expert habilité

### 2. Enjeux et cadre réglementaire

#### La santé dans l'entreprise

Définition des accidents du travail et des maladies professionnelles

Analyse des statistiques AT/MP et maladie et des indicateurs de santé au travail

Indicateurs financiers liés à la santé au travail

Sources d'informations internes : DUERP, BDESE, PV du CSE, registres, rapports...

Enjeux de performance pour l'entreprise

#### Le cadre réglementaire

Hiérarchie des sources de droit

Droits et obligations de l'employeur et du salarié en matière de SSCT

Acteurs internes et externes en SST et du maintien dans l'emploi

Travail en pluridisciplinarité

### 3. Exercice de la mission SST

### Identification des situations de travail dangereuses

Composantes d'une situation de travail

Dangers/risques/dommages

Ecart entre travail prescrit et réel

AT/MP/presqu'accidents, signaux faibles, alertes

Conséquences sur la santé physique et mentale, risques psycho-sociaux

Éléments d'une situation dangereuse

### Évaluation des risques d'accident et d'atteinte à la santé

Méthodes et critères d'évaluation (fréquence, gravité, exposition...)

Analyse des expositions

Enquêtes, analyse des accidents, incidents et maladies professionnelles (arbre des causes...)

Principaux risques et facteurs de risque

Outils de l'INRS et de l'ANACT

Évaluation des conséquences

### Suppression et réduction des risques

Principes généraux de la prévention

Application des principes à une situation dangereuse ou accidentelle

Actions de maîtrise des risques à priori (prévention, protection, transfert)

Élaboration et suivi d'un plan d'actions pour supprimer/réduire les risques : PAPRIACT

Évaluation à posteriori des actions

Mise à jour du DUERP

Reclassement des victimes d'accidents ou de maladies professionnelles déclarées inaptes

Acteurs du maintien dans l'emploi

## Pédagogie et organisation

Préalablement à la formation, nous recueillons des **informations** sur le profil et les attentes des stagiaires afin d'adapter le programme de la formation.

Nous utilisons des méthodes **actives** et des outils **variés** : photolangage, **vidéos**, exposés, échanges, **exercices pratiques**, questionnaires, **études de cas**.

Nous remettons aux stagiaires sous format numérique une documentation juridique et des outils pratiques et sous format papier un **support** qui reprend les notions abordées.

## Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

Questionnaire d'évaluation des connaissances en amont et en aval

## Mode de validation

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

## Financements possibles

Entreprise

## Référent handicap

**PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** : (*mise en place de compensation...*)

**Contact** : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / [nadiahadjeri@cadresenmission.com](mailto:nadiahadjeri@cadresenmission.com)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Mise en place de compensations : se rapprocher de notre référent handicap

## Intervenant

Estelle ADRIEN

**Membre actif du Groupe CSE Cadres en Mission Formation pour la Bretagne et Pays de la Loire** : la synergie des formateurs experts de ce groupe a permis de recevoir, le 16 février 2024, de la Direccte des Pays de la Loire les **agrément nationaux pour les formations économiques et santé, sécurité, conditions de travail (SSCT) du CSE**.

**20 ans d'expérience en management des ressources humaines et formations en dialogue social**